

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 06 DECEMBRE 2018**

Présents : M. AUBRY Bernard, M. LEMAIRE Michel, Mme COLLEMARE Françoise, M. DUVEY Marc, M. ADDE Albert, Mme BECQUET Laurence, Mme CARTIER Alice, M. DIJON Michel, Mme HUCHER Béatrice, M. JOUANNET Jean-Mickaël, Mme LEBEC Sandra, M. POULAIN Alain.

M. POHER Jean-Claude donne procuration à M. DUVEY Marc

Absentes excusées : Mme BOUVIE Delphine, Mme POTTIER Morgane

M. AUBRY Bernard donne lecture des grandes lignes du compte-rendu du dernier conseil municipal pour mémoire, pas d'observations.

**PRESENTATION COMMISSION COMMUNICATION PAR M. ADDE :**

La parole est donnée à M. ADDE, il remercie tous les conseillers municipaux d'avoir donné leur liste par projet. La commission « communication » s'est réunie le 09 novembre dernier.

Les 3 projets prioritaires :

- 1) L'école
- 2) La jeunesse
- 3) Salle des fêtes

Quelques points abordés : Evolution de la gazette : scindée en deux, un bulletin concernant les associations harcourtoises (aucun changement) et un bulletin municipal (éditorial) voir deux parutions par an. Celui-ci serait un nouveau support, trombinoscope, présentation commissions et compétence de chaque adjoint. Mme HUCHER ajouterait les associations à l'éditorial, comme précédemment. Elle estime que le bulletin serait plus vivant si les associations y étaient intégrées. Le conseil municipal souhaite prendre connaissance des bulletins avant distribution aux administrés.

Nouveauté : site officiel de la mairie et page facebook (pilotee par M. JOUANNET, sous l'autorisation du maire).

Réflexion sur l'affichage de la mairie : supprimer l'affichage sur les vitres et nettoyage des panneaux d'affichage dans les hameaux. Souhait de la commission : investir pour l'achat de 2 panneaux extérieurs : - 1 pour l'évènementiel et un grand panneau avec fermeture pour la salle des fêtes (voir BP 2019). M. ADDE donne la parole à M. DUVEY pour le dossier SALLE DES FÊTES : Celui-ci a pris contact avec un cabinet d'architecte pour un bilan des travaux à réaliser. Rendez-vous le 18 décembre à 14 h 00 à la salle des fêtes pour un premier diagnostic gratuit.

**PRESENTATION SITE INTERNET ET PAGE FACEBOOK :**

M. JOUANNET présente le site CAMPAGNOL.fr auquel la commune souhaite adhérer pour réaliser son site internet communal. Deux formules sont proposées basique ou complet. Obligation d'adhésion à l'association des maires ruraux de France (AMRF), le site internet serait donc sécurisé et géré par le site CAMPAGNOL, M. JOUANNET ne maîtrise pas le délai de mise en place de ce site environ 3 à 6 mois et création d'une page « Facebook » (communication filtrée et autorisation du maire pour l'alimentation de cette page).

## DELIBERATION ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX :

En vue de la création d'un site internet communal, Monsieur le Maire propose d'entamer des démarches auprès de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF). Cette association a pour but de représenter et défendre les communes rurales de moins de 3500 Habitants. C'est dans cette optique qu'ils ont développé un outil pour réaliser un site internet à l'image de notre commune et répondant à nos besoins spécifiques : Site CAMPAGNOL.

La Commission Communication présente au conseil municipal le site Campagnol et soumet à son approbation l'adhésion à l'AMRF. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *Donne son accord pour que la commune adhère à l'Association des Maires Ruraux (90 € Abonnement annuel + journal 36 000 communes)*

## DELIBERATION ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE :

Monsieur le Maire expose que dans le cadre d'un projet de restauration concernant un bâtiment du patrimoine rural (Eglise, Mairie, Etc.), ce projet peut obtenir sous certaines conditions une subvention par le biais de la Fondation du Patrimoine.

En vue des travaux de restauration des vitraux de l'Eglise (compris protections grillagées), la commune pourrait solliciter cette Fondation, et donner la possibilité aux administrés et autres de verser des dons. Une convention de partenariat entre la commune et la Fondation du Patrimoine serait réalisée et préciserait les conditions d'obtention de subvention.

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil pour l'adhésion à cette Fondation. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *Donne son accord pour que la commune adhère à la Fondation du Patrimoine.*

Monsieur le Maire précise que la commune s'inscrit à la Fondation du Patrimoine dans le but de présenter un projet global concernant la réparation et protection des vitraux de l'église. M. LEMAIRE Michel donne des renseignements sur cette fondation.

## DELIBERATION ACCEPTANT LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'INTERCOM BTN (reportée) :

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de l'Intercom Bernay Terres de Normandie n° 203-2018 concernant la modification des statuts. L'Intercom Bernay Terres de Normandie arrive à la fin de sa 2<sup>ème</sup> année d'existence et doit clarifier ses compétences. La modification des statuts concerne le transfert des compétences eau et assainissement, compétence GEMAPI : il s'agit de collecter des fonds auprès de contribuables pour réaliser des études et travaux sur les rivières et bassins versants qui traversent nos collectivités -prévenir les risques d'inondations-.

Le conseil municipal estime que la démocratie n'est pas respectée car on demande en priorité aux délégués communautaires lors des conseils communautaires et l'approbation des conseils municipaux par la suite (principe du fait accompli). En conséquence le conseil municipal reporte ce dossier pour janvier.

**DELIBERATION MODIFICATIVE SUITE RENEGOCIATION PRÊT EGLISE (régularisation 2016) :**

La perception de Brionne demande à la commune de régulariser les frais liés à la renégociation en 2016 du Prêt N° 70007955241 Tranche conditionnelle N°1 Travaux Eglise (Nouveau Prêt N° 10000182578). Les frais s'élèvent à la somme de 4019.28 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder au virement de crédit suivant :

Nature dépendance	Diminution crédit		Augmentation crédit		Observations
	article	somme	article	somme	
Frais renégocia tion Prêt Eglise N° 7000795 5241 2016 TC1	615221	-4020.00 €	627	+4020.00 €	BP 2018

**DELIBERATION / TRAVAUX ECOLE BP 2019 : demande subvention DETR + CD :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été entrepris de changer annuellement des menuiseries à l'école d'Harcourt, les portes et fenêtres datant de la construction de l'école soit vers 1950.

La commune a procédé au changement de porte et fenêtre + pose volets dans les toutes les classes et le réfectoire cantine. Le conseil municipal a décidé de poursuivre cette opération en remplaçant les châssis (13) des 2 couloirs (dont 2 ouvrants).

Un devis de la société Thermo Acoustique a été fourni pour le remplacement de 7 châssis, le conseil municipal souhaitant remplacer ceux-ci (2 couloirs) demande que celui-ci soit modifié ; le conseil décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et décide de solliciter une subvention au titre de la DETR et indique que ces dépenses seront inscrites au BP 2019 en investissement.

M. JOUANNET fait part qu'un bilan « énergétique » concernant l'école devrait être réalisé (voir lors de la visite de l'architecte lors de la salle des fêtes). M. AUBRY informe qu'il a rendez-vous avec les services de la DDTM mercredi 05 décembre pour la réalisation d'un rapport concernant la qualité de l'air intérieur à l'école (meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants).

## DELIBERATION RELEVÉ DES TOMBES DES SŒURS « AUGUSTINES » : Demande subvention DETR :

M. POULAIN donne un compte-rendu de la commission « cimetière » en présence du représentant des Pompes Funèbres LHUILLIER concernant le relevé des 16 tombes. Il indique que les 16 Plaques où figure le nom des sœurs seront récupérées, nettoyées et installées sur le monument.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que depuis plusieurs années, la commune est sollicitée par le Généralat des Augustines concernant le relèvement des Sœurs au cimetière d'Harcourt afin de les regrouper sous un ou plusieurs monuments. Monsieur le Maire a demandé un devis à une société de Pompes Funèbres pour la relève des restes des corps (16 tombes - à l'exception des 2 dernières sépultures).

Monsieur le Maire présente 2 devis :

- Devis relevé des corps : 7230.00 € TTC
- Devis Monument (pierre tombale) + inscription : 1550 € TTC

Après en avoir délibéré, et pour les raisons suivantes :

- Entretenir la mémoire de la présence des Sœurs Augustines
- En vue de la sauvegarde du patrimoine
- En vue de la sécurité du public (affaissement des tombes)
- En vue de l'attachement et l'intérêt que la commune porte à cette Communauté,
- Dans un souci de reconnaissance envers les Sœurs et leur dévouement auprès des pauvres durant plusieurs siècles à HARCOURT, le conseil municipal :
  - *Décide de prendre en charge ces travaux*
  - *Décide d'inscrire cette dépense au BP 2019 - SI*
  - *Sollicite une subvention au titre de la DETR*

## DELIBERATION SOUTIEN A LA DEFENSE DE LA MATERNITÉ DE BERNAY :

Monsieur le Maire ayant porté à notre connaissance la requête établie, par Maître JALET, avocat, au barreau de l'Eure, domicilié en cette qualité - 5 bis Boulevard DUBUS - 27300 BERNAY- pour contester devant la juridiction administrative tant au fond qu'en référé, la décision de l'Agence Régionale de Santé de Normandie de fermer le service de gynécologie-obstétrique avec hospitalisation complète (maternité) de l'établissement hospitalier de Bernay.

Considérant que la décision de fermeture de la maternité de Bernay est de nature à faire gravement griefs aux citoyens et citoyennes de notre commune, en provoquant l'éloignement de la maternité du lieu de leur domicile avec toutes les conséquences négatives que l'on peut imaginer en pareille circonstance en matière de soins et de prévention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- *D'autoriser Monsieur le Maire de notre commune à ester dans l'instance ci-dessus évoquée et de représenter la commune en qualité de requérant aux mêmes fins que précisées ci-dessus auprès du Tribunal Administratif.*
- *Et de s'associer à cette fin à la procédure diligentée par Maître JALET pour représenter la commune dans cette affaire.*

### DELIBERATION POUR REGLEMENT DE LA FACTURE DE L'EXPERT DESIGNÉ PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE ROUEN SUITE ARRETÉ DE PERIL IMMINENT :

Monsieur le Maire informe qu'il a été alerté par les services de la DDTM de l'Eure de la présence d'un habitat insalubre sur le territoire de la commune. Une procédure a été mise en application. La commune a donc informé le Tribunal Administratif de cette situation. Celui-ci a nommé un expert, ingénieur en bâtiment Génie Civil, qui a constaté sur place les désordres. Suite à son rapport, le bâtiment a été classé en péril imminent. Les locataires ont été relogés par le propriétaire et la commune a donc pris un arrêté de péril imminent.

L'expertise achevée, la commune a reçu les frais liés à cette procédure. La note de frais et d'honoraires s'élève à la somme de 1040.41 € TTC. Monsieur le Maire demande l'avis du conseil pour le paiement de celle-ci. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *Donne son accord pour procéder au règlement de cette facture.*
- *Demandra le remboursement de ces frais au propriétaire, comme la loi le prévoit.*

M. DIJON Michel quitte la séance à 22 H 00

### DELIBERATION ACCEPTANT LA CONVENTION POUR L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT CONCLU ENTRE L'INTERCOM BTN ET LES COMMUNES (R6PD) :

Une réflexion est menée sur la protection des données individuelles dont dispose la commune (Etat-Civil, Liste Electorale, Urbanisme, etc...), les dispositifs de contrôle liés aux nouvelles technologies se multiplient, ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations sur les personnes administrés de la collectivité.

Afin de respecter la législation en vigueur depuis mai 2018, les collectivités locales doivent appliquer le règlement sur la protection des données individuelles R.G.P.D. Il sera nécessaire de nommer un délégué, la protection des données. Ce délégué aura la charge de piloter la mise en conformité doit informer et conseiller le responsable des traitements, il doit coopérer avec la CNIL., face aux différentes dispositions relatives à la protection des données personnelles.

Ce travail va être mené en lien avec l'Intercom procédure marchés publics (d'où la nécessité d'adhérer au groupement de commande).

Monsieur le Maire expose qu'à dessein de simplifier les procédures d'achats publics d'une part, d'optimiser les coûts directs et indirects de gestion liés aux achats d'autre part et d'obtenir une baisse importante des fournitures standardisables enfin, il est envisagé d'adhérer au groupement

de commandes constitué par l'Intercom Bernay Terres de Normandie en vue de l'acquisition de fournitures et de prestations de services récurrents.

Monsieur le Maire énonce que chaque membre conservera la maîtrise de ses commandes, la gestion de ses stocks et le règlement des dépenses via le budget propre de chaque membre du groupement. Monsieur le Maire relate que pour favoriser la simplification et l'optimisation des coûts directs des achats, il convient de désigner l'Intercom Bernay Terres de Normandie, unique coordonnateur dudit groupement.

Après avoir oui et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

↳ Décide l'adhésion au groupement de commandes conclu entre l'Intercom Bernay Terres de Normandie et les communes et syndicats sis sur le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie;

↳ Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes du groupement de commandes ;

↳ Autorise Monsieur le Maire, à signer la convention constitutive du groupement de commande à venir ainsi que les avenants y afférents.

### **DELIBERATION MISE A DISPOSITION SALLE DES FÊTES : COURS DE FITNESS :**

Monsieur le Maire soumet la demande de la commission « Sports » qui a rencontré M. ROCARD Jean-Marie, éducateur sportif, diplômé animateur loisir sportif, domicilié à Serquigny qui souhaiterait dispenser des cours de fitness à la salle des fêtes d'Harcourt à compter **du lundi 10 décembre 2018**, le lundi de 11 h 00 à 12 h 00 et de 17 h 15 à 18 h 15 et le jeudi de 18 h 15 à 19 h 15.

C'est une nouvelle activité pour la commune. Au niveau des dépenses liées à cette activité, la commune prend en charge tous les frais. Monsieur le Maire rappelle néanmoins qu'une participation annuelle de 120 € est réclamée à d'autres associations qui bénéficient du prêt de la salle des fêtes pour les frais de chauffage. Dans un souci d'équité, Monsieur le Maire propose les mêmes conditions de prêt. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte de mettre à disposition la salle des fêtes d'Harcourt à M. ROCARD Jean-Marie, éducateur sportif,**
- **Réclamera une participation de 120 € annuellement pour les frais de chauffage par le biais d'un titre de recettes adressé à M. ROCARD.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Demandes d'intégration d'administrés au sein des commissions communales, le conseil municipal donne son accord pour :
  - Mme SCARPARO : commissions tourisme et communication
  - Mme MALGRAIN : commissions tourisme et patrimoine
  - M. MARECESCHE : commissions travaux voirie et sécurité
  - M. VICHARD : commission tourisme
- La cérémonie des vœux du maire est fixée au vendredi 25 janvier 2019 à 19 H 00 à la salle des fêtes.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. VOCHÉLET Michel a donné sa démission et que le nouveau président est M. ADDE (nouvelle composition du bureau).
- Consommation EDF Eclairage Public : un bilan éclairage est communiqué au conseil municipal (2013 : 13 546,83 €, 2014 : 14 270,95 €, 2015 : 10 772,99 €, 2016 : 9339,41 €, 2017 : 8036,38 €, 2018 : 8862,65 €).
- REPLACEMENT ESSUIE-MAINS ECOLE-CANTINE : Maintien du système en place avec travail sur les éco gestes par les enseignants.
- PROJET EOLIEN : Monsieur le Maire consulte le conseil municipal pour un projet éolien sur la commune voisine de la Haye de Calleville (zone limitrophe Harcourt). Lors de précédents conseils municipaux, il a toujours été émis un avis défavorable.

## TOUR DE TABLE

- M. DUVEY s'est rendu à une réunion du Syndicat d'eau (eau indexée de 2 % par an, impact environ de 5 € par an pour 80 m<sup>3</sup> d'eau consommée).
- M. POULAIN s'est rendu à une réunion cantonale du SIEGE : programme 2019 sur Harcourt changement de lampes au sodium. A été évoquée l'installation de recharge de bornes électriques. Dans le programme SIEGE, 130 bornes ont été installées, prise en charge en totalité par l'ADEME et le SIEGE. Le SIEGE va faire un bilan des bornes non utilisées, elles seront déposées et installées dans d'autres communes si besoin.

M. JOUANNET ne comprend pas que ce soit la commune qui prenne en charge ces bornes car cette installation fait partie de l'aménagement du territoire.

- Mme BECQUET soulève le problème du dépôt de palettes chez un particulier rue Taurin (nuisance, présence de rats).
- Mme BECQUET donne un compte-rendu de la commission « chemins revêtus ». Les membres se sont rendus sur place en présence du propriétaire. Discussion courtoise, mais pas de décision prise. Il a démontré que la barrière installée ne gênait pas le passage des vélos, piétons, quads, chevaux. Un nouveau rendez-vous sera fixé pour aller au-delà du tunnel (Mme HUCHER ne voit pas l'intérêt).  
Mme HUCHER précise que la motivation d'origine était de faire retirer la barrière car le chemin est communal. De plus, seul le propriétaire possède le cadenas de la barrière (sauf Pompiers). M. JOUANNET pense qu'il ne peut pas avoir l'usage exclusif de cette clé.
- Mme LEBEC informe d'un projet de 3 jeunes filles concernant une boîte à livres. Il a été présenté à l'état brut beaucoup de questions en suspens (détermination du lieu, boîte éphémère, qui s'en occupe ??, le regard sur les livres, qui la construit ?, y-a-t-il un partenariat avec un lycée, ex. lycée Boismard, etc), Mme LEBEC est en attente d'un projet beaucoup plus construit, voir convention avec la commune.
- Elle donne un compte-rendu du conseil d'école (en attente de celui de la directrice) et des besoins en matériel informatique pour l'école.

- Elle indique également un problème de stationnement sur la place du Général Chrétien le dimanche (voir pour marquage).

Monsieur le Maire tient à remercier Mme Sandra LEBEC pour l'étude de dossiers CCAS.

- M. JOUANNET souhaite que le personnel communal puisse s'inscrire au stage 1<sup>er</sup> secours du CNFPT. De plus, sera organisée une réunion courant 2019 d'environ 2 heures pour présenter les gestes qui sauvent, les pompiers d'Harcourt seront associés.
- Il fait savoir que suite à l'installation de la chicane provisoire installée sur la RD 156, les véhicules se rabattent sur la gauche et abiment le trottoir.
- Il renouvelle sa demande sur la mise en place du dispositif TIPI.
- Mme HUCHER signale qu'une lampe aux voies ne fonctionne pas.
- Mme COLLEMARE donne la réclamation du responsable cantine concernant des problèmes d'enfants perturbateurs. Un courrier sera adressé aux parents pour rencontre.
- Mme HUCHER propose une journée citoyenne le samedi 02 février 2019 à 9 h 30 : nettoyage église intérieur et extérieur.
- Michel LEMAIRE souhaite pour l'église du bourg :
  - Le débarras de la chambre de charité et du bas du clocher,
  - Le balayage des escaliers et paliers du clocher,
  - Le démoussage des contreforts et de la toiture de la chambre de charité.

Fin de la réunion à 0 h 30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le JEUDI 10 JANVIER 2019 à 19h 30.

